

... les prémisses de la question de l'honorable député sont erronées. C'est pour cela que j'ai répondu tantôt par la négative.

Soit qu'il ignore ce qui se passe à ce sujet dans son ministère, soit qu'il dissimule délibérément ou par inadvertance la situation et trompe la Chambre et les citoyens. Si Votre Honneur trouve que la question de privilège se pose à première vue, je serais disposé à proposer le renvoi de l'affaire au comité permanent des privilèges et élections.

● (1550)

[Français]

**L'hon. André Ouellet (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur l'Orateur, je pense que les propos que j'ai tenus hier tiennent toujours. L'honorable député de Nickel Belt (M. Rodriguez), dans sa première question d'hier, se réfère à des renseignements que le ministère connaissait déjà en avril 1975, et il se réfère également au fait que le ministère refuse d'informer le public. Ce sont deux allégations que je juge erronées, et c'est pourquoi, dans ma réponse, j'ai informé l'honorable député que les prémisses de ses questions l'étaient également.

Quant à la substance de la question, il est évident que mon ministère est actuellement à étudier cette question intensivement, et qu'il n'est pas du tout pour moi dans l'intérêt des consommateurs de faire aucune déclaration à ce stade-ci. Cela serait plutôt de nature à nuire à leurs intérêts ultimes, et finalement je trouve tout à fait déplacé et inacceptable que M. Edmonston, plutôt que de venir directement me voir et me demander des renseignements, passe par l'entremise d'un député de l'opposition pour essayer de monter une histoire, et de faire une tempête dans un verre d'eau.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Il est évident que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) et le ministre ne s'entendent pas sur certains faits ou sur leur interprétation. C'est une matière qui prête à débat plutôt qu'une question de privilège. La parole est au député de Greenwood (M. Brewin).

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

#### LA VENTE D'UN RÉACTEUR CANDU À L'ARGENTINE— PROPOSITION DE DÉBAT

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, appuyé par le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), je demande la permission de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter d'une question précise et importante dont l'étude s'impose de toute urgence, à savoir le fait que l'Énergie Atomique du Canada Limitée, société de la couronne canadienne, supervise depuis plus d'un an la construction d'un réacteur nucléaire en

#### Taxe d'accise—Loi

Argentine alors même que le gouvernement n'a même pas fini de négocier des garanties lui donnant l'assurance que l'Argentine ne se servira pas du plutonium produit par ce réacteur pour fabriquer une bombe nucléaire. Il est urgent de discuter de cette question à la Chambre des communes avant l'ajournement et en attendant le parachèvement de traités de garanties nucléaires.

**M. l'Orateur:** C'est la troisième fois cette semaine que l'on nous soumet la même question urgente aux termes de l'article 26 du Règlement. J'ai précisé hier que la porte demeurerait ouverte à d'autres questions sur ce point si de nouveaux événements de caractère grave, venaient changer la nature de l'affaire en discussion, ou dont on se propose de discuter. Or la question n'a absolument pas évolué depuis hier.

A mon avis, cet avis de motion du député se contredit dans les termes puisqu'il précise que le gouvernement fédéral supervise l'entreprise depuis plus d'un an. Si tel est le cas, il est évident que la question n'est pas grave au point d'exiger l'attention immédiate de la Chambre et le report de nos heures normales pour tenir un débat.

Je dois enfin signaler que le député a argué dans sa question de l'ajournement imminent de la Chambre, qui n'est d'ailleurs nullement prouvé, ce qui place donc la Chambre dans une situation assez délicate. Le député doit bien se rendre compte que, si je devais suivre le même raisonnement pour toutes les questions d'importance nationale qu'on nous proposerait de débattre dans ces conditions en conformité de l'article 26 du Règlement, la Chambre se trouverait dans une situation assez délicate et paradoxale. C'est pourquoi j'estime que nous n'avons pas, dans les circonstances, à réserver des heures spéciales pour débattre cette question.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 23 juillet, de la motion de M. Turner (Ottawa-Carleton): Que le bill C-66, tendant à modifier la loi sur la taxe d'accise, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité plénier.

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, je crois qu'il est très important de résumer exactement ce que l'opposition a dit au sujet du bill sur la taxe d'accise pendant le débat.

**Une voix:** Soyez bref.

**M. Rodriguez:** Le fait que je sois bref ou non n'a rien à voir. Monsieur l'Orateur, nous avons dit que la taxe sur l'accise est rétrograde. Nous l'avons dit souvent et je tiens à le répéter parce que mon expérience de l'enseignement m'a montré combien il est nécessaire de répéter souvent la même chose aux enfants. Le nombre des répétitions dépend de leur capacité d'attention, de participation et de prise de décision.